AVIS SPECIAL

LA REUNION ANNUELLE DE LA FEMALE ORPHAN SOCIETY pour l'élection d'un bureau des directeurs pour servir pour l'année courante aura lieu à la Poydras Asylum le SAMEDI, 16 janvier 1915, entre midi et deux heures p. m.
DAISY M. L. HODGSON,
jan—6,10,16 Secrétaire.

A LOUER

A LOUER — Chambres garnies, plan européen. 1711 avenue Jackson. tf

A LOUER — Villa de la Vergne, sur le Bogue Falia, près de Covington, Lne. S'adresser 323, rue de Chartres.
q—

A LOUER—De belles chambres garnies, 826 rue St-Louis.

FRIEDRICHS & WOODFORD,
Propriétés Foncières et Encanteurs.
824 rue Commune. Téléphone Main 1808.
10 sept—1 an

PERSONNEL

APPRENEZ A DANSER CORRECTEMENT. Instruction privée et individuelle donnée par le professeur G. G. Sedano dans toutes les dernières danses. Académie 521 rue Royale. On donne des leçons à domicile.
6 oct—tf

DANSES à la Washington Artillerie, tous les mercredis, samedis et dimanches. Entré gratuite. 1 oct—tf

PEINTURE DE MAISONS.

PEINTURE de maisons. Travail soigné et de confiance. Philip Hasselbeck, 2022 rue Annonciation. Phone Jackson 1875. 8 oct—3m

DEMANDES.

ORLEANS AUTO SCHOOL — Pour $15 de paiement, nous vous donnons un cours complet qui vous met en mesure de conduire et de réparer les voitures automobiles. Nous vous procurons un permis de chauffeur et nous vous trouvons de l'emploi. 636 rue Julia.
22 sept—1an

AUTOMOBILES A VENDRE.

1 REO NEUVE	$ 950
1 REO USAGES	600
1 REO D'OCCASION	450
1 PEERLESS	2800
1 CAMION DE 3 TONNES	2100

FAIRCHILD AUTO CO.
10 sept—1 an

EMPRUNTS A 5 POUR CENT.

PEUVENT ETRE OBTENUS POUR ACHETER, CONSTRUIRE OU AMELIORER LES PROPRIETES, VOUS FAITES LES PAIEMENTS COMME VOUS PAYEZ LE LOYER; ECRIVEZ NOUS POUR LES CONDITIONS. E. GRANT, 220 BATISSE MACHECA, NLLE-ORLEANS, LNE.
18 fév—1 an

QUINCAILLERIE.

Spécialité d'articles de quincaillerie, matériaux de construction, articles de ménage, les marchandises sont délivrées en ville. Les ordres de la campagne sont sollicités. Royal Wall Paper and Paint Co., 439 rue Royale. Tél. Main 2682.
17mars—1an mer mer dim

THEATRES

OPERA—Mardi, "Lucia," avec Sigaldi et Navarrete. — Jeudi, "Madame Butterfly." — Samedi, "La Bohème."
ORPHEUM—Vaudeville.
TULANE—"Seven Keys to Baldpate".
CRESCENT—"Maggie Pepper".
DAUPHINE—Burlesque.
LYRIC—"The Legend of the Woods" et Vaudeville.
LAFAYETTE—"Cabiria" cinéma.

ORPHEUM

Cette semaine il y a un programme spécial qui a été arrangé à l'occasion du centenaire de la bataille de la Nouvelle-Orléans. John Hyams et Leila McIntyre sont en tête du programme. Ils apparaissent dans une petite comédie intitulée "The Quakeress". Il y a un peu de tout dans cette comédie: Du chant, de la danse, des plaisanteries spirituelles, etc. Ce numéro fait sensation.

Les "Matinee Girls" qui viennent ensuite au programme, sont une production de Gus Edwards. De jolies filles, des costumes magnifques, des chansonnettes gaies, et beaucoup de comédie comique. Les étoiles de la compagnie sont Charles Olcott et Irene Martin.

Vient ensuite Clara Inge, "The Dixie Girl". C'est une chanteuse de genre, une étoile du concert, qui a obtenu partout de brillants succès. Elle a un "chic" tout spécial pour caractériser ses chansons.

James Diamond et Cecyl Brennan présentent un lot de conversation vaporeuse, danses excentriques et chansonnettes, le tout sous le nom de "Niftynonsense." Ces deux artistes sont avantageusement connus sur la scène, et leur apparition est un succès accuré.

Billy "Swede" Hall et Jennie Colburn nous offrent une comédie originale à transformations intitulée "Made Good".

Jack Ryan et Harry Tierney chantent leur propres chansons, et Gormley et Caffery sont des comédiens acrobates.

Le Orpheum Travel Weekly nous montre des scènes de Hawaï, Tunisie, les déserts du Sahara, et Monaco, avec le fameux Casino de Monte-Carlo.

L'orchestre concert, sous la direction du maestro E. E. Tosso.

F. LAUDUMIEY, Président et Gérant. — B. ADER, Vice-Président.
EMILE ADER, Secrétaire.

F. LAUDUMIEY & CO., Ltd.

Entrepreneurs de Pompes Funèbres et Embaumeurs
1108-1112 RUE NORD REMPARTS
PHONE HEMLOCK 408

CHAMPAGNE
LOUIS ROEDERER
REIMS

(Exigez l'Etoile Comme Garantie)
PAUL GELPI & FILS
AGENTS
227 Rue Decatur Nouvelle-Orléans

VAPEURS.

LIGNE FRANÇAISE

Compagnie Générale Transatlantique

SERVICE POSTAL
Prochains départs pour le HAVRE

NIAGARA	9 jan., 3 p. m.
ROCHAMBEAU	13 jan., 3 p. m.
LA TOURAINE	23 jan., 3 p. m.
NIAGARA	6 fév., 3 p. m.

Pour tous renseignements s'adresser
Aux bureaux de la Compagnie,
F. J. ORFILA, AGENT GÉNÉRAL.
802 rue Commune, Nouvelle-Orléans.

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Mme Eugène S. Reems.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 100,902 — Division C — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Carrie N. Haas et Mme Francis V. Larmann, exécutrices de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
MARTIN H. MANION, Avocat.
jan—6,10,15

BULLETIN FINANCIER.

Change.

Nouvelle-Orléans —	
Sterling, com'l, 60 jours	484¾
Sterling, bank, 90 jours	485½
Francs, com'l, 60 jours	519⅝
Francs, bank, 60 jours	518⅛
Reichsmark, com'l, 60 jours	94 9-16
New York, com'l, à vue	50c dis.
New York, bank, à vue	$1.00 prem
Ton du Marché — Sterling et francs, ferme; New York à vue, ferme.	
New York —	
Sterling, com'l, 90 jours	484 à484⅛
Sterling bankers, demand	484⅜à484⅞
Sterling, com'l, 60 jours par acpt.	485 à485¼
Sterling, com'l, 60 jours par pyt.	484⅛à484⅝
Francs, bankers, demand	517 à 517½
Francs, com'l, 90 jours	520⅝à521
Francs, com'l, 60 jours	519⅝à520
Francs, com'l, 60 jours, Swiss	520 à520⅝
Francs, com'l, 60 jours, Antwerp	522⅝à523
Reichsmark, à vue	95⅛
Reichsmark, com'l, 60 jours	94½à94 9-16
Reichsmark, com'l, 90 jours	94⅝à94 7-16
Guilders, com'l, 90 jours	39 15-16

Ventes.

Entre 10 a. m. et 1:45 p. m. —

$3,000 City 4s	98
$500 City 4s	93
$500 City 4s	93
$1,000 City 4s	93
$1,000 Public Improvement, 1950	90⅝
$1,000 American Cities Co. 5-6s	87½
$1,000 American Cities Co. 5-6s, cash	87½
$500 Little Rock Ry. and El. Co. 6s	102½
$1,000 N. O. Ry. and L. Co. 4½s	79⅝
$1,000 N. O. Ry. and L. Co. 4½s	79⅝
$3,000 St. Charles St. R. R. 4s	88

At 1:45 p. m. —

$5,000 City 4s	93

Bons Divers.

Street Railroads —		
American Cities 5-6s	87½	88
Birmingham Ry., L. & P. Co. 4½s	87	91
Birmingham Ry., L. & P. Co., ref. and ex. 6s	97	97⅝
Canal and Claiborne R. R. 6s	115	125
Edison El. Co., 1st mtg. 5s	100½	...
Fort Worth P. and L. Co., 1st mtg. 5s	93½	...
Houston L. and P. Co., 1905 1st mtg. 5s	92½	95
Knoxville Ry. and L. Co., consol 5s	93½	96
Knoxville Ry. and L. Co., ref. and ex. 5s	80	84
Little Rock Ry. and El. Co. 6s	100	101
Little Rock Ry. and El. Co. 5s	102½	107
Memphis St. Ry. Co. 5s	90½	93
Meridian L. and Ry. Co., 1st mtg. 5s	90	93
Nashville Ry. and L. Co. 5s	98¾	102
N. O. and Carrollton R. R. 5s	102	...
N. O. City R. R. gen. mtg.	102	...
N. O. Ry. and L. Co. 4½s	80	80¼
Texas P. and L. Co., 1st mtg. 5s	90½	93
Miscellaneous —		
Alden Mills, 1st mtg. 6s	100	...
State and City —		
City 4s	92⅞	93
Premium bonds	278½	280
Public Improvement, 1950	92	...
Public Improvement, new	88½	89½

VENTES AUX ENCHERES.

PAR LE SHERIF CIVIL.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du contenu et des installations d'une épicerie, licences pour bar 1914, ville et état, caisse enrégistreuse, coffre fort.

Louis Bonanno vs. Charles Castelli.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 110,718 En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District Pour la Paroisse d'Orléans, dans la cause ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre aux enchères publiques, sur les lieux ci-après désignés, le MERCREDI 13 janvier 1915, à 10 h 30 a. m., la propriété suivant, décrite à savoir:
Sur place à l'angle de l'avenue St-Bernard et de la rue Villere.
Le contenu, installations, meubles, stock, accessoires, etc., d'une épicerie et bar à la dite place suivant d'inventaire.
Licenses pour bar, 1914, ville et état.
1 caisse enrégistreuse, coffre fort.
Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
LOUIS KNOP,
Shérif Civile, Paroisse d'Orléans.
GEORGE J. GULOTTA,
Avocat pour le demandeur.
jan—2,3,7,13

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Louis C. Rockenbach.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 108,322 — Division C — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Mme Wilhelmina Rockenbach, épouse de Joseph L. Rodriguez, exécutrice dûment autorisée de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
FRANK T. ECHEZABAL, Avocat.
jan—3,9,14

CHEMINS DE FER.

QUELQUE CHOSE EN ROUTE

Le Train de New York

Quitte la Station Terminale à 7:30 P. M.

DIRECTEMENT
A la 32me rue et la 7me Avenue
Un llet de Broadway.
Eclairé à l'Electricité.
Excellent Service de Wagon Restaurant.
"A La Carte"
Bureau des Billets.
211 RUE ST. CHARLES.
Dépôt: Station Terminale, rue du Canal
PHONE MAIN 2939.

New Orleans Great Northern R.R.

EXCURSIONS
(Trains de Plaisir)
Tous les Dimanches
A LA PAROISSE DE
SAINT TAMMANY
Le climat le plus salutaire des Etats-Unis.

Trains de plaisir à Bogalusa,
"LA VILLE MAGIQUE DU SUD."

Wagon-salon pour les excursions de dimanches à Bogalusa. Départ de la gare Terminus à 7:35 a. m. Arrivée de retour à 8:05 p. m.
Pour de plus amples détails, informez-vous auprès de l'agence des billets, ou téléphonez Main 4860.

VENTES AUX ENCHERES.

Par KERNAGHAN & CORDILL

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en partage de bons lots pour bâtir, bien situés dans le Troisième District, seront vendus séparément par Kernaghan & Cordill, W. A. Kernaghan, encanteur, bureaux No. 339 rue Carondelet.

JEUDI, 7 janvier 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, seront vendus aux enchères publiques, en vertu d'un jugement rendu le 19 novembre 1914, et signé le 25 novembre 1914 par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, dans le procès de Mlle Marie Elise Watkins, et als., vs. Yvonne Laudumiey, et als., No. 110,323, la propriété suivante, décrite à savoir:
1er. Deux certains lots de terrain avec améliorations, etc., situés dans le Troisième District de la ville, dans l'Ilet borné par les rues Clouet, N. Robertson, N. Clairborne et Louise, désignés comme lots trois et quatre, se touchant et mesurant chacun trente pieds de frontage sur la rue Clouet, sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles et égales.
2. Deux certains lots ou portions de terrain, situés dans le Troisième District de la ville dans l'Ilet borné par les rues N. Miro, St. Anthony, N. Galvez et Annette, une de ces deux portions est composée des lots originaux 11 et 12 et des portions arriérées des lots 6, 7, 8, 9, 10, 13, 14, 15, 16 et 17 et mesure, plus ou moins, cent-sept pieds de frontage sur N. Miro, même largeur sur le derrière avec une profondeur de cent cinquante pieds entre lignes égales et parallèles. L'autre portion joint la portion décrite ci-dessus à l'arrière et est composée du tout du lot original 24 et la portion de derrière des lots 1, 2, 3, 4 et 5, et mesure, plus ou moins, quarante trois pieds et un pouce de front sur la rue N. Galvez, sur une profondeur de cent cinquante pieds entre deux lignes égales et parallèles. Toutes ces mesures sont françaises.
La propriété ci-dessous sous No. 2 sera vendue d'après un croquis d'arpentage fait par C. Lucas Lewis, député surveyeur de la ville, le 4 décembre 1914, comme suit:
La portion de terrain de front sur la rue N. Miro, soit trois lots désignés par les lettres R, S, T, mesurant chacun 35 pieds, 8 pouces sur la rue N. Miro, par 160 pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles.
La portion de terrain de front sur N. Galvez, soit un lot désigné par la lettre Y, mesurant 43 pieds de front sur la rue N. Galvez, par 160 pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles.
Tous ces lots seront vendus séparément.
CONDITIONS — Comptant; les taxes de 1914 et tous les certificats habituels et nécessaires devront être payés par les acheteurs, 10 pour cent exigés à l'époque de la vente. Actes de vente passés devant H. L. Loomis, Jr., Esq., notaire public, aux frais des acheteurs.
SUTHON & LOOMIS, Avocats.
déc—6,8,13,20,27 jan—3,7

VENTES AUX ENCHERES.

PAR LE SHERIF CIVIL.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une large portion de terrain de valeur dans le Septième District, mesurant 288 pieds de front et profondeur sur la rue Short, 138 pieds de front et profondeur sur l'Avenue Fontainebleau, 155 pieds de front sur la rue Belfast et 285 pieds sur derrière (llet Carrollton avenue).

Jean Bordes vs. William A. Hahn.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 110,852 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 7 janvier, 1915, à midi, la propriété suivante, décrite à savoir:
Une certaine pièce ou portion de terrain avec toutes les améliorations, droits, passages, privilèges, servitudes et avantages là y appartenant, situé dans le Septième District de la ville dans l'Ilet No. 381, borné par les rues Short, Belfast et Apple (actuellement avenue de Fontainebleau) et avenue Carrollton et mesure deux cents quatre-vingt-cinq pieds de face et profondeur sur la rue Short, cent cinquante cinq pieds de face et de profondeur sur la rue Apple, actuellement avenue de Fontainebleau, cent cinquante cinq pieds de profondeur et face sur la rue de Belfast et a une largeur de deux cents quatre vingt cinq pieds ci-dessus.
Saisie dans le procès ci-dessus.
TERMES ET CONDITIONS—
1. L'acheteur paiera comptant le montant dû au plaignant, maintenant dû à dire $9,200 et intérêt, etc., étant A. La balance de $8,000 due sur un billet de $10,000 datée du 30 septembre 1912, payable deux ans après date avec 6 pour cent d'intérêt par an sur les dits $8,000 à partir du 30 septembre 1912.
B. L'intérêt annuel pour deux ans, étant $1,200 sur un billet maintenant échu de $10,000 datée du 30 septembre 1912, payable trois ans après date.
Ensemble avec 10 pour cent sur les dits montants pour frais d'avocats et le coût des frais de la vente et les taxes (s'il y en a) sur la dite propriété.
2. L'acheteur doit assumer le payement d'un billet de $10,000 datée du 30 septembre 1912, payable 3 ans de date avec 6 pour cent d'intérêt par an à partir du 30 septembre 1914 jusqu'au payement.
3. Et la balance du prix d'adjudication s'il y en a, comptant. Si le montant de l'adjudication ne devait pas couvrir la dette du défendant sur la dite propriété, alors.
4. L'acheteur payera comptant les frais d'avocats comme spécifiés ci-dessus, le coût et frais de la vente et les taxes, s'il y en a sur la dite propriété le pro rata provenant des procédés nets de la vente au plaignant réclamant $9,200 et intérêts maintenant dûs.
5. L'acheteur doit assumer le payement du dit billet de $10,000 daté du 30 septembre 1912, payable 3 ans après date seulement pour le montant pro rata dérivant des produits de la vente et de payer l'intérêt seulement sur le montant pro rata au taux de 6 pour cent par année à partir du 30 septembre 1914 jusqu'au payement.
L'acheteur de la propriété doit assumer et consentir aux obligations et stipulations contenues dans l'acte de vente original et hypothèque passés devant Wm. McL. Fayssoux, notaire public, le 30 septembre 1912, enrégistré dans les M. O., dans le livre 1057, folie 311, le 3 octobre 1912 et registré dans le C. O. dans livre 254 folio 266 le 30 septembre, 1912.
LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
JOHN R. UPTON,
Avocat pour le demandeur.
déc—1,5,7,11,18,21,31 jan—6,7

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un Camion Automobile Gramm de trois tonnes, à 12 mois de crédit.

Commercial Truck & Auto Co. vs. Nola Trading Co., Ltd.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 106,727 — En vertu d'un writ de fieri facias, qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'encan public, dans les locaux désignés ci-après, le MARDI, 12 janvier 1915, à 10:30 a. m., la propriété suivante, décrite à savoir:
Sur les lieux de la Enterprise Auto Co., No. 407 rue Baronne, un camion automobile Gramm de trois tonnes.
Saisie dans le procès ci-dessus.
Termes et Conditions — Ce sera la seconde et dernière vente aux enchères; la dite propriété sera définitivement adjugée à l'offre le plus haut pour ce qu'elle rapportera, à douze mois de crédit, l'acheteur fournissant garantie sous bonne et sérieuse sécurité rapportant un intérêt de 7 pour cent par an à partir du jour de vente jusqu'au solde. L'acheteur cependant au moment de la vente devra déduire du montant de son offre et payer comptant les frais et charges du procès et vent, soit à peu près $450.
LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
ERNEST T. FLORANCE,
Avocat pour le demandeur.
déc—31 jan—1,6,12

PAR LE CONSTABLE

ANNONCE JUDICIAIRE.

Samuel B. Stewart vs. Raphael Sample.

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans — No. 65,795 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Première Cour de Cité pour la Paroisse d'Orléans, dans la cause ci-dessus intitulée, je vendrai aux enchères publiques en face de l'entrée principale de la Bâtisse de la Première Cour, dans la rue Royale, entre les rues Conti et St. Louis, dans le Deuxième District de cette ville, le MERCREDI, 6 janvier 1915, à 11 heures a. m., la propriété suivante, décrite à savoir:
Deux lots de terrain, etc., soit les lots 10 et 12, llet 21, dans le Troisième District, chaque lot mesurant 13 pieds de front sur 30 pieds de profondeur entre lignes parallèles, bornés par les rues de Bourbon, Villeré et St. Anthony et frontage sur la rue de N. Robertson.
Saisie dans le procès ci-dessus.
Conditions — Comptant; l'acheteur au moment de l'adjudication soit faire un déposé de dix pour cent du prix de vente.
P. McGILL,
Constable de la Première Cour de Cité pour la Paroisse de la Nouvelle-Orléans.
LYLE SAXON,
Avocat pour le demandeur.
déc—5,12,17,23 jan—1,6

VENTES AUX ENCHERES.

PAR LE SHERIF CIVIL.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une machine cinématographes et accessoires, etc.

Samuel Monte vs. C. H. Stock, et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 109,756 — En vertu d'un writ de fieri facias, qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'encan public, dans les lieux ci-après désignés le MERCREDI, 6 janvier 1915, à 10 h. 30 du matin, la propriété suivante, décrite à savoir:
Dans mon entrepôt, Nos. 508-512 rue Chartres, une machine cinématographes, comprenant les accessoires et appartenances, et divers suivant inventaire.
Saisie dans le procès ci-dessus.
Conditions — Comptant sur les lieux.
LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
CLAUDE L. JOHNSON,
Avocat pour le demandeur.
déc—26,31 jan—6

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du contenu et installations, etc., d'une épicerie et bar, licences pour bar 1914, ville et état, caisse enregistreuse National, droit d'occuper.

George C. Muhs vs. John Federico.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 110,494—En vertu d'un writ de fiera facias qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans la cause ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre aux enchères publiques, sur les lieux ci-après désignés, le MARDI 12 janvier 1915, à 11 h. 30 a. m., la propriété suivant, décrite à savoir:
Sur les lieux, No. 1838 rue Troisième.
1.—Le contenu complet, installations, meubles, stock, accessoires, etc., de l'épicerie et bar sur la dite place, d'après l'inventaire, licences de ville et état pour 1914. 1 caisse enregistreuse National.
2.—Le droit d'occuper sous bail convenu entre demandeur et défendant pour les lieux No. 1838, Troisième rue, finissant le 31 mars 1915 (loyer $55 par mois).
Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
LOUIS KNOP,
Shérif Civil, Paroisse d'Orléans.
DART, KEERNAN & DART,
Avocats pour le plaignant.
jan—1,2,6,12

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur formant le coin des rues de Constance et St. Marie portant les numéros 1900 et 1901 rue de Constance.

George P. Eastman vs. John Joseph McNamara.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. — No. 109,236 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 7 janvier, 1915, à midi, la propriété suivante décrite à savoir:
Une certain pièce ou portion de terrain avec bâtiments et améliorations et les droits, passages, privilèges, servitudes et avantages y appartenant située dans le Quatrième District de la ville dans l'Ilet No. 106 borné par les rues Laurel, St. Andrew, St. Marie et de Constance, laquelle portion de terrain forme l'angle des rues de Constance et St. Marie et mesure soixante pieds de frontage sur la rue de Constance avec une profondeur et frontage sur la rue de St. Marie de cinquante-huit pieds, un pouce et six lignes.
Saisie dans le procès ci-dessus.
Conditions — Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.
LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
E. P. QUINIUS, avocat.
déc—4,5,11,18,24,31 jan—6,7

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Henry B. Brink.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 110,503 — Division D — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par August Brink, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
GEO. J. UNTEREINER, Avocat.
jan—6,10,15

Successions de Henry E. Ker et Emily Bourlaque.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 110,873 — Division C — Attendu que John C. d'helan a fait application à la Cour pour être nommé et autorisé comme exécuteur testamentaire dativ de la succession de feue Emily Bourlaque, décédée non-intestate, et a fait application pour lettres d'administration de la succession de Henry E. Ker, décédé, intestat.
Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut intéresser d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
KER & FELIU, Avocats.
jan—6,10,15

Succession de Mme Mary Kruse, épouse d'Emile H. Friess.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 110,901 — Division C — Attendu que Emile H. Friess a présenté une pétition à la Cour dans la but d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Mme Mary Kruse, épouse d'Emile H. Friess, décédée, intestat.
Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut intéresser d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
JOS. A. PHAT, Avocat.
jan—6,10,15

---

lade... Eh bien! je ne vois pas beaucoup d'amélioration, mais Henri le trouve mieux et, naturellement, il s'y connaît mieux que moi. Prenez un siège et essayez de vous réchauffer.

Graves prit le fauteuil qu'on lui offrait et se pencha vers le feu avec bonheur.

— Où est Henri?... J'avais besoin de le voir.

— Oh il est auprès de ses pauvres malades, mais il va rentrer pour le thé... Pas de nouvelles, ce soir, docteur? J'entends parler...

— Vous entendez parler du drame de Scarswood, comme de raison, madame. Personne, je crois, ne parle d'autre chose dans le comté de Sussex depuis ces derniers jours. Non, pas de nouvelles. Les funérailles ont eu lieu, vous le savez, et il n'y a pas de testament, tout échoit à ce misérable petit avorton de Richard Dangerfield. Tout, madame Otis, tout!...

"Il est sir Richard, maintenant, et parfoi tous ces baronnets qui ont régné à Scarswood depuis le temps de Jacques Ier, je ne crois pas que jamais un pareil sire ait fait aussi peu d'honneur à un vieux et brave nom.

"Il ne lui revient pas un sou, pas un denier, madame. Il faut qu'elle travaille. Il faut qu'elle travaille. Il faut qu'elle coure le monde pour y gagner son pain. Qu'elle se fasse institutrice, gouvernante, quelque chose comme cela; mais elle n'a même pas les qualités qu'il faut, la pauvre petite... Pauvre enfant!...

— Mais, docteur, cela me semble par trop affreux, par trop cruel. Où sont les amis, tous les nobles et riches propriétaires du comté? Vont-ils lui tourner le dos, parce qu'elle se trouve n'être pas la véritable fille de sir John.

— Elle est à terre, madame Otis, et en ce monde la marche ordinaire est d'achever le malheureux qui tombe; en lui jetant la dernière pierre. Néanmoins, quelques-uns sont allés à elle et lui ont offert un asile assez généreusement. Les Talbot et le vieux Mansfield, l'avocat. Mais c'est une jeune femme d'une étoffe peu commune, madame, et la charité est la charité, de quelque vernis qu'on la couvre. Elle a agi d'une façon très étrange, dès le premier moment, de la dernière façon à laquelle aurait pu s'attendre tout homme sensé. Mais on ne peut jamais dire, parce que l'on connaît d'une femme, comment elle agira en telle circonstance donnée. Les Turcs et d'autres païens ne classent pas les femmes parmi les êtres raisonnables, et ils ont raison. Non, ce ne sont pas des êtres raisonnables! Ne riez pas, je vous prie, madame Otis, il n'y a pas là de quoi rire. Voyez plutôt cette jeune fille! Emportée, passionnée, fière, généreuse, aimante, d'une nature à se laisser abattre ou à éclater en reproches, à s'en prendre à tout le monde, à s'arracher les cheveux, à déchirer ses vêtements.

— Eh bien! pas du tout! Elle reste impassible comme une statue, ne parle pas, ne se plaint pas, ne pleure pas. Or, il faut se méfier des femmes qui ne pleurent pas. Et je la trouve à vrai dire, plus effrayante qu'intéressante. Sur ce, je vais aller voir votre blessé.

Il se leva vivement et se dirigea vers une grande chambre bien aérée qui ouvrait sur le petit salon.

Comme tout ce qui se trouvait dans le cottage habité par la veuve, cette pièce se faisait remarquer par une expressive propreté.

Les derniers rayons du soleil de janvier passaient à travers les rideaux de mousseline et tombaient en pluie sur Gaston Dantrée, qui était étendu sur son lit.

Il avait le visage livide d'un mort.

Sa respiration, le battement de son pouls étaient à peine perceptibles.

Son épaisse et noire chevelure bouclée se répandait sur l'oreiller, et malgré sa pâleur il restait encore tranquillement beau.

Le docteur lui prit la mani tira sa montre, imprima à sa tête la petite secousse professionnelle, et se prépara, avec cette gravité solennelle dont les médecins ont coutume, à compter les pulsations du malade.

Pendant ce temps, assise devant son feu, Mme Otis réfléchissait tristement sur le sort de la malheureuse jeune fille qui, quelques jours auparavant, était la plus brillante, la plus gâtée des héritières et a plus heureuse des fiancées.

— Comme c'est étrange, se disait-elle avec son orgueil de mère, que, parmi tous ceux qu'elle connaît... le docteur Graves et tant d'autres.. elle ait été choisir mon Henri pour guérir l'homme qu'elle aimait Elle savait, sans doute, si d'autres ne le savent, combien il est habile, bon, attentionné, prévenant. Il n'y a pas de femme qui serait plus douce que lui dans la chambre du malade; et ,s'il est possible de rappeler à la vie ce malheureux jeune homme, je suis sûre qu'Henri le fera. Mais j'en doute. Il a la mort peinte sur le visage, il ne reconnaît rien, ni personne. Mais, chut! voici Henri.

Elle se leva pour aller à la rencontre de son fils. La porte extérieure s'ouvrit un pas rapide traversa le vestibule, et Henri Otis, botté et éperonné, s'arrêta devant sa mère.

Il était, lui aussi, très pâle.

— Henri!, s'écria sa mère avec un accent d'effroi.

Mais les yeux d'Henri se tournèrent vers la chambre du malade.

— Est-elle ici?... Qui est là?...

Il se précipita vers la chambre, y jeta un coup d'œil, et recula avec un air désappointé.

— Docteur! dit-il, vous seulement!... j'étais sûr de la trouver ici.

— Trouver qui?... De qui voulez-vous parler?

— De Mlle Dangerfield... Quoi, vous ne savez pas!... Elle s'est enfuie, hier au soir ou ce matin, de Scarswood, et on est absolument sans nouvelles d'elle. Je croyais qu'elle était venue ici.

— Enfuie, répétèrent ensemble la veuve et le docteur.

— Oui, enfuie... enfuie... pour accomplir quelque funeste dessein.

— Henri!... juste ciel!

— Oh! ce ne serait pas la première fois qu'une femme se serait suicidée par amour. Ce ne sont pas ceux qui poussent le plus de cris qui ressentent le plus profondément la douleur. Que lui reste-t-il dans la vie, après avoir ainsi été dépouillée de tout, d'un seul coup.

Il disait cela avec amertume, avec plus d'amertume qu'on ne pouvait supposer qu'il en ressentit.

Il avait levé les yeux sur la brillante héritière de Scarswood, il y avait de cela quelques mois, et il avait été assez fou pour en tomber amoureux.

Pour lui, elle était la plus belle, la meilleure, la plus accomplie des femmes.

Sa mère n'avait rien deviné.

Mais quelque chose de la cruelle douleur qu'il ressentait se trahit en ce moment dans sa voix.

— Quand je pense à elle... et à lui... le lâche!... et il lança un regard irrité vers la chambre du malade, je sens en moi sourdre la colère. Si elle est morte, Dangerfield et Gaston Dantrée sont aussi sûrement des assassins que Cain a été celui d'Abel.

— Monsieur Henri Otis, s'écria le docteur Graves avec rudesse, voudriez-vous bien vous calmer, et nous dire, avec la possession de soi, qui convient à un chrétien, ce qui est arrivé? Mlle Dangerfield est rentrée chez elle, après les funérailles, avec Mlle Edith Talbot. S'est-elle enfuie dans la nuit, au Richard Dangerfied l'a-t-il chassée?

— J'ai peine à le croire, répondit Otis, il est difficile de croire qu'il aurait osé faire cela. Mlle Talbot l'a laissée à Scarswood, quand elle est retournée chez elle avec son frère. Vers neuf heures environ, elle est arrivée tout à coup à l'hôtel de la Rose d'argent, où était logée Mme Vavasor, et elle a demandé à l'hôtelière de la conduire à sa chambre. Mme Vavasor était sortie, elle revint une demi-heure après environ, et elles restèrent enfermées ensemble jusqu'à dix heures et demie passées. Alors, Mlle Dangerfield a quitté l'hôtel, seule, à pied, a dit l'hôtesse. Sa femme de chambre l'a reçue, à son retour, à Scarswood, un peu avant minuit. Elle a donné de l'argent, lui a dit bonsoir ,et l'a quittée pour remonter à sa chambre. Des recherches ont été faites, mais jusqu'à présent, aucun indice n'a pu mettre sur sa trace. Pour moi, elle s'est tuée.

— Je suis certain du contraire, dit sèchement le docteur Graves. Les lâches seuls ont recours au suicide, et quel que soit le sang qui coule dans les veines de Mlle Dangerfield, elle n'est point d'une race lâche. Elle vivra, et dans un but terrible, com